



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de tabac

Question écrite n° 62782

Texte de la question

M Charles Millon attire l'attention de M le ministre du budget sur la situation des débiteurs de tabac. Les débiteurs de tabac rencontrent, du fait de l'augmentation de leurs charges et de la dégradation de la conjoncture, de graves difficultés. Or, ils jouent un rôle essentiel d'animation de proximité, surtout en milieu rural. Ils remplissent en effet des missions de service public de proximité par la vente des timbres fiscaux et postaux ainsi que par la vente des vignettes automobiles. La non-revalorisation des remises accordées par l'État remet en cause la viabilité des débiteurs de tabac dont le nombre a déjà chuté de 10 000 en dix ans. Il demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'assurer l'équilibre économique des débiteurs de tabac et ainsi garantir leur emploi.

Texte de la réponse

Reponse. - Désireux d'améliorer la situation matérielle des débiteurs de tabac et, plus particulièrement, de ceux qui, implantés en milieu rural, réalisent les chiffres d'affaires les moins élevés, le ministre du budget a annoncé, le 1er octobre dernier, à l'occasion du congrès national de cette profession, les mesures suivantes : 1o exonération totale du paiement de la redevance normale, à compter du 1er janvier 1993, pour tous les débiteurs dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 250 000 francs. Pour les autres, une réduction du taux de la redevance fixe à 3 p 100 jusqu'à 250 000 francs, au lieu du taux actuel de 5 p 100 jusqu'à 190 000 francs. Au-delà, le taux de 23 p 100 est maintenu ; 2o suppression, à compter du 1er janvier 1993, de la redevance spéciale à laquelle étaient assujettis les débiteurs dont le comptoir de vente a été créé ou transféré depuis moins de six ans ; 3o augmentation du taux de la remise allouée pour la vente des vignettes automobiles qui est portée, pour la campagne 1993/1994, de 1 p 100 à 1,5 p 100 ; 4o un accord de principe a également été donné pour l'harmonisation et le relèvement à 5 p 100 du taux de la remise sur les timbres fiscaux. Cette revalorisation substantielle de la rémunération des débiteurs de tabac, accompagnée de diverses mesures d'amélioration des conditions d'exercice de la profession, constitue, dans le contexte budgétaire actuel, un effort significatif des pouvoirs publics qui va dans le sens des préoccupations exprimées par les parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Millon Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62782

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1992, page 4659